



ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
TERRITORIAL

Immeuble Askia  
11, avenue Henri Farman  
BP 748  
94398 Orly aéroport  
Cedex



VILLE DE VIRY-CHATILLON  
Place de la République  
91170 Viry-Chatillon

Le 21/04/2023, à Orly,

Le Préfet de l'Essonne,  
Monsieur Bertrand GAUME,  
Préfecture de l'Essonne,  
Boulevard de France Georges  
Pompidou  
TSA 71103  
91010 Evry-Courcouronnes CEDEX

Nos réf. : DTE / PU / ZA / PaD/ ML  
Affaire suivie par : Mandy Langlois  
mandy.langlois@grandorlyseinebievre.fr  
Tel : 01 78 18 26 82

**Objet : Demande d'avis sur le projet de création de la ZAC Grande-Borne Ouest**

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre demande du 9 janvier 2023 vous trouverez en document joint à ce courrier un avis favorable et quelques remarques sur l'étude d'impact du projet de création de la ZAC Grande-Borne Ouest de l'Etablissement Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et de la ville de Viry-Châtillon.

Nous espérons que ces remarques contribueront à l'amélioration de cette étude d'impact préalable, afin de garantir une prise en compte adéquate des différents enjeux liés à la création de la ZAC Grande-Borne Ouest piloté par Grand Paris Aménagement dans le quartier de la Grande Borne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération.

**Michel Leprêtre**  
Président de l'EPT  
Grand-Orly Seine Bièvre



**Jean-Marie VILAIN**  
Maire de Viry-Chatillon



## Avis sur l'étude d'impact de la ZAC Grande-Borne Ouest

Plusieurs objectifs guident le projet de territoire, qui doit permettre de porter collectivement une ambition et un projet de développement utile aux populations. Dans ce contexte, l'étude d'impact préalable à la création de la ZAC Grande-Borne Ouest dans le quartier de la Grande Borne situé sur les villes de Viry-Châtillon et Grigny doit permettre de valoriser et promouvoir le territoire au sein de la Métropole du Grand Paris en portant les actions des communes et de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Le document présentant l'étude d'impact préalable à la création de la ZAC Grande-Borne Ouest est complet et dispose d'une grille d'analyse pertinente au regard des différents enjeux de ce territoire. Toutefois, nous souhaitons exprimer les remarques suivantes :

- Sur le sujet de l'habitat et de la flore, nous considérons que l'enjeu n'est pas suffisamment développé et nécessiterait une analyse plus approfondie, notamment en mettant en évidence les différences entre l'état initial et l'état projeté.
- Concernant le sujet du bruit et de l'environnement sonore, il s'agit d'un enjeu majeur de ce territoire, compte tenu de la présence de grands axes de circulation tels que l'A6 et la RD 445. Par conséquent, nous recommandons que ce sujet soit développé de manière plus exhaustive.
- L'enjeu des îlots de chaleur nécessite également d'être approfondi, comme cela est indiqué sur la carte IPR.
- En ce qui concerne l'économie circulaire, nous conseillons de renforcer la démonstration du réemploi des matériaux de déconstruction.
- Nous attirons particulièrement l'attention sur le risque de pollution des nappes phréatiques engendré par la réalisation des parkings avec revêtement poreux et infiltration des eaux de ruissellement, et recommandons une vigilance particulière à cet égard.
- Enfin, la gestion des sols pollués est un enjeu important qui nécessiterait une analyse plus approfondie.

La préservation de l'environnement et la qualité de vie des habitants étant les principaux enjeux du développement des territoires au sein de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la réalisation de cette étude d'impact préalable rigoureuse est un élément incontournable pour la réussite de ce projet. Nous nous félicitons donc de la qualité de cette étude et souhaitons qu'elle soit approfondie tel qu'indiqué ci-dessus pour permettre la mise en place la plus adéquate des mesures d'évitement, compensation et réduction des impacts sur l'environnement.